



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

ORANGE

AGIR POUR TOUS

Mars 2023

L'INFORMATION DE VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CFDT

#DS

NANTES Estuaire An 1

Encore des points à améliorer !

1 an après l'emménagement sur Estuaire, **une information sur le retour d'expérience a été présentée au CSEE de janvier dernier.**

Trois problèmes importants sont ressortis régulièrement lors des échanges sur cette présentation :

- **Remontées d'eau dans le parking** : selon la Direction en cas de surcharge d'eau l'excédent a du mal à s'évacuer et remonte par les événements. Comme précisé en séance sur ce point, il est envisagé de dériver ces derniers.

- **Difficulté d'accès à la cantine** : Toujours Dixit la Direction des solutions sont, ou, vont être mises en place pour fluidifier le parcours avec notamment une borne de recharge de sa carte de cantine ou l'ouverture du 3^{ème} poste de chauffe. Pour la CFDT, cela ne règlera en rien, le goulet d'étranglement et la difficulté parfois de trouver une place assise. La CFDT avait déjà fait remarquer au lancement du projet que les élus n'avaient pas été associés et qu'ils émettaient des doutes sur le capacitaire. La CFDT s'inquiète d'autant plus aujourd'hui que le site devrait se densifier !

- **La température sur le site** (le point noir !). De nombreux problèmes de chauffage sont apparus la 1^{ère} année. Selon la Direction cela est dû aux multiples défaillances de la pompe à chaleur du site. Même si on peut entendre les défaillances dites « techniques », la CFDT ne comprend pas l'inaction des Directions sur le sujet. **Pourquoi de pas autoriser les salariés à se mettre en télétravail les jours où il fait froid ?** La DOGO ne prend nullement ses responsabilités non plus et fait reposer (comme dit en séance) sur les managers les autorisations de TLOC (Télétravail Occasionnel).

La CFDT dénonce cette hypocrisie qui pourrait faire croire que ces derniers ont la main et ce dogmatisme de Direction qui se refuse quoiqu'il arrive à laisser plus de 2 jours par semaine les salariés en télétravail. Elle préfère les voir avec leur manteau sur les épaules voire pour certains avec des plaids ! Ou pire encore, s'enrhumer ou tomber malade !

Rappelons, que pour assurer de bonnes conditions de travail, l'employeur doit garantir une ambiance thermique adaptée à l'activité physique des travailleurs. Et pour un travail de bureau, en période hivernale, selon l'INRS la température de confort thermique se situe autour de 21 à 23 °C. L'inconfort thermique peut être vécu comme une dégradation des conditions de travail et favoriser certains facteurs de risques psychosociaux.

La CFDT exige que des démarches proactives et réactives soient faites auprès des salariés car les Directions le savent bien, « **Elles sont responsables de la santé de leurs salariés** ».

Même si la CFDT reconnaît que des efforts ont été faits et que des améliorations ont été perçues à certains étages, elle incite les salariés qui auraient des refus écrits de télétravail en cas de froid (ou pour tous autres problèmes), à se rapprocher de leurs représentants CFDT sur le site.



Vos représentants CFDT ORANGE ESTUAIRE :
Cynthia PICARD, Sylvie ERANOSSIAN, Myriam BENATIA, Mireille VIVIER, Mireille
CHALULEAU, Gilles BARBIER, Laurent BRAS, Christian GROSSEAU, Jérôme TESSIER

